



## PV COMMISSION SPORTIVE D25 4 décembre 2024

### 1. Demandes de report / dérogation jour-heure

---

La Commission Sportive a donné son accord pour les demandes suivantes :

- **D25 D3-2 J6 Baume-les-Dames 5 / Lavernay 2** : report de la rencontre du 29/11 au vendredi 06/12 à 20h00, à la demande de Lavernay (indisponibilité de joueurs) avec accord des 2 équipes.
- **D90 D4-2 J6 Grandvillars 4 / Feschés-le-Châtel 4** : dimanche 01/12 à 14h, à la demande de Grandvillars (raison inconnue) avec accord des 2 équipes.

### 2. Championnat par équipes journée 6

---

- **D25 D2-2 Avanne Aveney 2 / Morre Etalans 1**

Suite à la panne de GIRPE (nouveau certificat de sécurité de la FFTT, non fonctionnel sur d'anciens PC) la feuille de rencontre a été réalisée sur papier. La feuille a été saisie manuellement par le club dans SPID.

- **D25 D4-2 Pontarlier 6 / Torpes 5**

Torpes 5 a joué à 3 joueurs (1<sup>ère</sup> fois, RAS).

- **D90 D1-2 Châtenois-les-Forges 3 / Mathay 1**

Mathay 1 a joué à 3 joueurs (1<sup>ère</sup> fois, RAS mais attention en D1 l'équipe de Mathay 1 ne peut plus jouer à 3 d'ici la fin de la phase).

- **D25 D4-3 Offemont 3 / Damprichard 3**

Damprichard 3 a joué à 3 joueurs (1<sup>ère</sup> fois, RAS).

### 3. Championnat par équipes retour sur journée 4

---

- **D25 D4-2 Champlive 4 / Torpes 5**

À la suite de l'appel du club de Champlive auprès du Comité Directeur, ce dernier a pris la décision suivante : au vu des torts partagés par les protagonistes de la rencontre à la suite des différents courriels explicatifs fournis par les deux clubs :

- **La rencontre est déclarée perdue par pénalité par les deux équipes, qui marquent donc chacune 0 point pour cette rencontre**
- **Amende 20 € aux deux clubs pour défaite par pénalité.**

### 4. Critérium Fédéral 2<sup>ème</sup> tour

---

- **Forfaits excusés tardifs (après jeudi 16h)**

- D90 Seniors D2 : Carole GARNIER (Châtenois-les-Forges) le 22/11 ( ? )
- D90 Seniors D4 : Manuella DUCROT (Maîche) le 23/11 ( ? )

- **Forfaits non excusés**

- D25 -11 ans D1 : Gabin MAGNE (Roche Besançon), 2<sup>ème</sup> fois non excusé en 2 tours → **Amende 15€ et exclusion du critérium pour la saison.**
- D25 -19 ans D2 : Victor GUINOT (Roche Besançon) → **Amende 15€**

- **Abandons**

- D25 -13 ans D1 : Tim VERNAY (Roche Besançon) avant sa finale (**sans prévenir le JA**)  
→ Perte de ses points pour sa partie de finale non disputée contre A.CUENOT (sans que ce dernier n'en bénéficie).
- D25 Seniors D1 : Christophe LAMARCHE (Les Auxons) après son barrage (blessure)  
→ Perte de ses points pour sa partie de ¼ de finale non disputée contre M.RICHARD (sans que ce dernier n'en bénéficie).
- D25 Seniors D2 : Gilles DUBOIS (Torpes) avant son ¼ de finale (fatigue)  
→ Perte de ses points pour sa partie de ¼ de finale non disputée contre P.PROS-TOURNIER (sans que ce dernier n'en bénéficie).
- D25 Seniors D3 : Nicolas PETITOT (Baume-les-Dames) après sa 2<sup>e</sup> partie de poule (maux de tête)  
→ Perte de ses points pour sa 3<sup>e</sup> partie de poule non disputée contre L.ANNEQUIN (sans que ce dernier n'en bénéficie).
- D25 Seniors D5 : Corinne MELET (Roche Besançon) après sa 1<sup>ère</sup> partie de poule (blessure)  
→ Perte de ses points pour sa 2<sup>e</sup> partie de poule non disputée contre P.DAVAUX (sans que ce dernier n'en bénéficie).

- D90 -11 ans D1 : Julyan WERLE (Montbouton) après les poules (**sans prévenir le JA**)
  - ➔ Perte de ses points pour sa partie ½ finale non disputée contre B.DJESSOU (sans que ce dernier n'en bénéficie).
- D90 -13 ans D1 : Benjamin FAVE (Belfort) au cours de sa dernière partie de poule (raison personnelle)
  - ➔ Perte de ses points pour sa partie de barrage non disputée contre H.COELHO DA SILVA (sans que ce dernier n'en bénéficie).
- D90 -13 ans D1 : Henrique COELHO DA SILVA (Réchésy) après sa ½ finale (**sans prévenir le JA**)
  - ➔ Perte de ses points pour sa finale non disputée contre J.HENRIQUES-ROMAN (sans que ce dernier n'en bénéficie).
- D25 Seniors D3 : Louis DIOTALEVI (Sochaux) après les poules (douleurs)
  - ➔ Perte de ses points pour sa partie de ¼ de finale non disputée contre R.BRON (sans que ce dernier n'en bénéficie).

### **RAPPEL « pédagogique » :**

Lors du dernier tour du critérium, nous avons enregistré des forfaits non excusés toujours inadmissibles, mais aussi des abandons en cours de compétition sans prévenir le Juge-Arbitre.

Lors d'une compétition individuelle, que ce soit le critérium ou une autre, tout joueur qui abandonne, quelle qu'en soit la raison, doit avoir le respect de venir signaler son départ à la table des Juges-Arbitres.



**Jean-Michel HELLER**  
Commission Sportive Départementale